



Programme d'éducation coopérative et de stages pour les jeunes du Nord de l'Ontario

Offrir de nouvelles possibilités
d'acquisition de compétences et
de perfectionnement

Programme d'éducation coopérative et de stages pour les jeunes du Nord de l'Ontario

Au moyen de ce programme, les jeunes du Nord qui désirent faire carrière dans le Nord de l'Ontario auront accès à des possibilités de stage. Le but est de leur offrir un tremplin vers une carrière enrichissante et fructueuse. Les employeurs du Nord de l'Ontario pourront investir dans la formation de notre jeune main-d'œuvre hautement qualifiée et la préparer au marché du travail du Nord.

Qui est admissible

Les employeurs des secteurs privé et public (c'est-à-dire administrations municipales, Premières nations et organismes sans but lucratif) situés dans le Nord de l'Ontario qui interviennent dans les secteurs suivants :

- soins de santé;
- services sociaux;
- fabrication à valeur ajoutée;
- télécommunications;
- biotechnologie;
- technologies émergentes;
- sciences environnementales;
- autres activités qui apportent un avantage économique au Nord de l'Ontario.

Les activités du commerce de détail ne sont pas admissibles. De plus, les gouvernements fédéral et provincial ne peuvent pas recevoir de fonds dans le cadre de ce programme.

Ce qui est admissible

Du financement est offert pour les buts ci-dessous aux employeurs situés dans le Nord de l'Ontario :

- stages d'études coopératives - pour embaucher des stagiaires du postsecondaire du Nord de l'Ontario qui travailleront dans leur domaine d'études
- stages réguliers - pour fournir un premier emploi dans un domaine pertinent à des diplômés universitaires et collégiaux du Nord de l'Ontario

Financement

Stages d'études coopératives - Les employeurs admissibles du Nord de l'Ontario pourront recevoir ce qui suit :

- une contribution conditionnelle (une contribution conditionnelle est une aide financière qui n'a pas à être remboursée, pourvu que certaines conditions soient satisfaites) pouvant aller jusqu'à 50 pour cent du salaire pour un maximum de 6 \$ de l'heure, afin d'embaucher des stagiaires du Nord de l'Ontario.

Stages réguliers - Les employeurs admissibles du Nord de l'Ontario pourront recevoir ce qui suit :

- une contribution conditionnelle pouvant aller jusqu'à 50 pour cent du salaire d'un diplômé récent du Nord de l'Ontario pour un maximum de 27 500 \$ par an (pour les employeurs du secteur privé), et
- une contribution conditionnelle pouvant aller jusqu'à 90 pour cent du salaire d'un diplômé récent du Nord de l'Ontario pour un maximum de 27 500 \$ par an (pour les employeurs du secteur public).

Il est important de souligner que, combinés à d'autres subventions provinciales et fédérales, les fonds de la SGFPNO alloués dans le cadre de ce programme ne couvriront généralement pas plus de 50 pour cent des coûts admissibles des employeurs du secteur privé et pas plus de 90 pour cent des coûts admissibles des employeurs du secteur public.

Lignes directrices

- Les demandes seront évaluées en fonction des critères suivants :
 - la possibilité que le stage d'études coopératives entraîne un emploi permanent à temps complet;
 - la qualité de l'occasion d'acquérir des compétences;
 - le type de formation proposée par l'employeur;
 - le plan de travail et la méthode de supervision.
- Les emplois relevant de ce programme devraient être nouveaux et apporter un avantage économique net au Nord de l'Ontario.

- Sur réception de l'approbation du financement de la SGFPNO, il incombe à tous les employeurs de recruter les candidats adéquats. Ils peuvent solliciter l'aide du collège ou de l'université appropriée pour le recrutement.
- Par candidats adéquats, on entend :
 - stages d'études coopératives - diplômés d'écoles secondaires du Nord de l'Ontario âgés de 29 ans ou moins qui fréquentent une université ou un collège agréé
 - stages réguliers - diplômés d'écoles secondaires du Nord de l'Ontario âgés de 29 ans ou moins qui ont terminé récemment leurs études dans une université ou un collège agréé.
- Les employeurs doivent employer un processus équitable de sélection pour chaque poste.
- Les employeurs ne peuvent pas embaucher des membres de leur famille immédiate ou des parents.
- Le travail doit commencer pendant la période convenue de stage d'études coopératives ou de stage régulier.
- Un stage d'études coopératives ne durera normalement pas plus d'un semestre. La période de stage régulier n'excédera normalement pas plus d'un an.
- Les employeurs sont tenus d'informer la SGFPNO lorsqu'un employé a été embauché dans le cadre de ce programme, lorsque l'employé part et lorsque son remplaçant a été embauché.
- Les coûts engagés avant la date de début du projet approuvé ne seront pas admissibles à du financement de la SGFPNO.
- Pour les stages d'études coopératives, le paiement de la SGFPNO se basera sur les coûts engagés et sera constitué d'un versement à la fin de ces stages.
- Pour les stages réguliers, le paiement de la SGFPNO se basera sur les coûts engagés et sera effectué par versements trimestriels, c'est-à-dire aux troisième, sixième, neuvième mois et à la fin du stage.
- Exceptionnellement, la SGFPNO pourra envisager d'effectuer des paiements plus fréquents.

Présentation des demandes

Les demandes doivent être soumises à :

SGFPNO

70, promenade Foster, bureau 200
Sault Ste. Marie ON P6A 6V8
Téléphone : 1 800 461 8329 ou (705) 945 6700
Télécopieur : (705) 945 6701

Le formulaire de demande au « Programme d'éducation coopérative et de stages pour les jeunes du Nord de l'Ontario » se trouve sur le site Web de la SGFPNO à www.nohfc.com, dans les centres d'information du gouvernement et aux bureaux du ministère du Développement du Nord et des Mines.

Les demandes concernant les stages d'études coopératives à effectuer pendant la période de travail subséquente se terminant le 15 novembre 2007 au plus tard devraient parvenir à la SGFPNO d'ici le 15 mars, le 15 juillet et le 15 novembre de chaque année.

Les demandes concernant les stages réguliers seront reçues jusqu'au 31 décembre 2007.

Étant donné que les fonds alloués au « Programme d'éducation coopérative et de stages pour les jeunes du Nord de l'Ontario » sont limités, il est impossible de garantir que la SGFPNO approuvera toutes les demandes répondant aux critères et reçues avant l'échéance.

